

**Approbation du compte-rendu du Conseil
d'administration de l'Université de
Toulouse du 10 mars 2025.**

Conseil d'administration du 2 juin 2025

Délibération 2025/06/CA-043

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

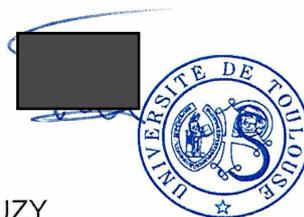
Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- APPROUVE le compte rendu du Conseil d'administration de l'Université de Toulouse du 10 mars 2025.

Toulouse le 2 juin 2025,

La Présidente de l'Université de Toulouse,



Odile RAUZY

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

11 juin 2025

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 35
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1